

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 24 octobre 2019, le Conseil Municipal a été valablement re-convoqué en vertu de l'article L. 2121-17, al. 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

COMPTE RENDU

Nombre de membres en exercice : 125

Présents : 53

Absents avec pouvoir : 9

Absents sans pouvoir : 63

Madame GUILMET Anne est nommée secrétaire de séance.

1.1 – Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 26 septembre 2019

Après en avoir délibéré, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, par 59 POUR, 0 CONTRE et 3 ABSTENTIONS, approuve le procès-verbal de la séance du 26 septembre 2019 tel que présenté.

1.2 - Décisions prises par délégation du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par délégation.

2.1 – Approbation du Plan Local d'urbanisme

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 61 POUR, 0 CONTRE et 1 ABSTENTION, approuve le Plan Local d'Urbanisme tel que présenté. Le dossier de plan local d'urbanisme approuvé sera tenu à la disposition du public à la mairie d'Orée-d'Anjou, ainsi que dans les neuf mairies déléguées aux jours et heures habituels d'ouverture et à la Préfecture, conformément aux articles R. 153-20 et suivants du code de l'urbanisme.

2.2 - Approbation du Règlement Local de Publicité

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 61 POUR, 0 CONTRE et 1 ABSTENTION, approuve le Règlement Local de Publicité tel que présenté. Le dossier de Règlement Local de Publicité approuvé sera tenu à la disposition du public à la mairie d'Orée-d'Anjou, ainsi que dans les neuf mairies déléguées aux jours et heures habituels d'ouverture et à la Préfecture, conformément aux articles R. 153-20 et suivants du code de l'urbanisme.

2.3 – Avis sur le projet de modification n°1 du PLU de la Commune de Montrevault-sur-Evre

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 58 POUR, 0 CONTRE et 4 ABSTENTIONS, décide d'émettre un avis favorable sur le projet de modification n°1 du PLU de Montrevault-sur-Evre et de demander à ce que le courrier en réponse, accompagné de la présente délibération, soient versés au dossier d'enquête publique.

2.4 – Avis sur le projet de modification n°1 du SCOT du Pays du Vignoble Nantais

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 54 POUR, 1 CONTRE et 7 ABSTENTIONS, décide d'émettre un avis favorable sur le projet de modification n°1 du SCOT du Pays du Vignoble Nantais et de demander à ce que le courrier en réponse, accompagné de la présente délibération, soient versés au dossier d'enquête publique.

2.5 – Lotissement La Métairie à Saint-Sauveur-de-Landemont – Modification du prix de vente de deux lots

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 59 POUR, 0 CONTRE et 3 ABSTENTIONS, accepte la proposition de modification du prix de vente des lots 12 et 15 présentée, approuve le principe de TVA sur marge pour cette commercialisation, autorise la cession des lots précités, donne tout pouvoir au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération en tant que représentant de la Commune.

2.6 – Lotissement Les Acacias à Saint-Laurent-des-Autels – Prix de vente des lots

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 54 POUR, 0 CONTRE et 8 ABSTENTIONS, accepte la proposition de prix de vente des lots présentée, autorise le lancement des opérations de commercialisation des lots du lotissement

« Les Acacias », approuve le principe de TVA sur marge pour cette commercialisation, autorise la cession des lots précités et donne tout pouvoir au Maire Délégué de Saint-Laurent-des-Autels pour poursuivre l'exécution de la présente délibération en tant que représentant de la Commune.

2.7 – Déclassement de domaine public bordant la rue des Briquetiers – Saint Laurent des Autels en vue d'une cession

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 60 POUR, 0 CONTRE et 2 ABSTENTIONS, constate la désaffectation de l'emprise de voirie communale bordant la parcelle AD0256, rue des Briquetiers à Saint Laurent des Autels, prononce le déclassement et l'intégration au domaine privé de cette emprise, fixe le prix de vente à 20,00 €/m², précise que les frais nécessaires à la transaction seront à la charge de l'acquéreur, autorise Monsieur le Maire ou Madame le Maire déléguée de Saint Laurent des Autels à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à solliciter l'office notarial pour la rédaction de l'acte authentique de cession.

2.8 – Cession d'une portion de terrain - Landemont

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 61 POUR, 0 CONTRE et 1 ABSTENTION, décide de céder une surface de 648 m² issue des parcelles AB418p, AB483p, AB854p, AB1109p, AB1111 sises rue des écoles, à l'association Albert de Mun au prix de 5 000,00 €, précise que les frais nécessaires à la transaction seront à la charge de l'acquéreur, autorise Monsieur le Maire ou Madame le Maire délégué de Landemont à signer tout document se rapportant à cette affaire.

2.9 – Acquisition de parcelles à la Haye Chevalier - Liré

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 60 POUR, 0 CONTRE et 2 ABSTENTIONS, approuve les nouvelles modalités de transactions, soit l'acquisition de parcelles pour une surface totale de 5 547 m² au lieu-dit la Haye Chevalier pour un montant de 1 500 € auxquels seront ajoutés les frais notariés, précise l'existence d'une servitude pour un puits situé sur la parcelle B4447 au profit du propriétaire de la parcelle B3407, autorise Monsieur le Maire ou Monsieur le Maire délégué de Liré à solliciter l'office notarial d'Ancenis pour la préparation de l'acte authentique de cession et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2.10 – Avis de la Commune sur la vente de 3 logements locatifs sociaux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 59 POUR, 1 CONTRE et 2 ABSTENTIONS, émet un avis favorable à la vente de 3 logements locatifs sociaux et prend acte du plan stratégique de patrimoine transmis par le groupe Gambetta pour le territoire d'Orée-d'Anjou.

2.11 – Acquisition d'une parcelle rue des Pêcheurs à Drain

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 59 POUR, 1 CONTRE et 2 ABSTENTIONS, approuve l'acquisition de la parcelle cadastrée AB 0009 d'une surface de 470m², sise rue des Pêcheurs – Drain au prix de 5 000,00 €, étant précisé que les frais notaire et annexes rendus nécessaires seront à la charge de la Commune, autorise Monsieur le Maire ou Madame la Maire déléguée de Drain à solliciter l'office notarial de Champtoceaux pour la préparation de l'acte authentique de cession et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

3 - ÉCHO DE LA LOIRE – demande de régularisation de subvention

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 48 POUR, 8 CONTRE et 6 ABSTENTIONS, approuve le versement d'une subvention 1 500 € au profit de l'association « ÉCHO DE LA LOIRE ».

4.1 – Transfert des activités de la Résidence Constance Pohardy et de la livraison des repas à domicile au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 59 POUR, 0 CONTRE et 3 ABSTENTIONS, donne son accord pour le transfert à compter du 1er janvier 2020 de l'activité de la résidence Constance Pohardy et de l'activité portage des repas à domicile au Centre Communal d'Action Sociale, valide le principe de clôture du budget annexe « Résidence Pohardy » n°798 à la fin de l'exercice 2019, dit que les conditions de transfert des résultats et de réintégrations de l'actif et du passif du budget de la résidence (798) dans le budget communal (760) feront l'objet d'une délibération spécifique lors du vote de Compte Administratif 2019.

4.2 – Décision Modificative n°3 - Budget Principal (760) – Exercice 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 60 POUR, 0 CONTRE et 2 ABSTENTIONS, adopte la décision modificative n°3 de l'exercice 2019 du budget principal n°760, telle que présentée.

4.3 – SPL Alter public – Approbation du projet d'augmentation du capital social en numéraire et de modification de la composition du Conseil d'administration

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 53 POUR, 3 CONTRE et 6 ABSTENTIONS, approuve le projet d'augmentation de capital en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription de la SPL « Alter Public » pour un montant maximum de 20 000 euros par émission de 200 actions nouvelles de 100 euros de valeur nominale chacune émises au prix de 923 euros par action pour porter le capital de 350 000 euros à 370 000 euros au maximum, approuve la modification de l'article 7 des statuts, consécutive à l'augmentation de capital qui sera constatée par le Conseil d'Administration d'Alter Public, approuve sous condition de la réalisation de l'augmentation de capital en numéraire susvisée, le projet de modification du nombre de sièges d'administrateurs d'Alter Public pour le porter de 17 à 18, approuve la modification corrélative de l'article 14 des statuts d'Alter Public, donne tous pouvoirs à votre représentant à l'assemblée générale des actionnaires d'Alter Public pour porter un vote favorable aux résolutions portant, notamment, sur ces modifications statutaires.

5.1 – Création d'un poste permanent – Adjoint technique service ménage

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 60 POUR, 0 CONTRE et 2 ABSTENTIONS, décide de créer un poste d'adjoint technique au 1er novembre 2019 à 32,13/35ème, dit que les dépenses correspondantes sont prévues au budget primitif 2019 et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

5.2 – Modification temps de travail et création d'un poste - Liré

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 61 POUR, 0 CONTRE et 1 ABSTENTION, décide de créer un poste permanent d'adjoint technique au 1er novembre 2019 à 6,10/35ème, décide de diminuer le temps de travail d'un agent sur le grade d'adjoint technique de 28,50/35 à 21,25/35ème à compter du 1er novembre 2019, dit que les dépenses correspondantes sont prévues au budget primitif 2019 et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

5.3 – Création d'un emploi non permanent – état des lieux & remplacements au restaurant scolaire - Drain

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 60 POUR, 1 CONTRE et 1 ABSTENTION, décide de créer un poste d'adjoint technique du 1er novembre 2019 au 30 avril 2020 pour une durée de 110 heures, dit que les dépenses correspondantes sont prévues au budget primitif 2019 et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

5.4 – Création d'emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité - Adressage

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 53 POUR, 3 CONTRE et 6 ABSTENTIONS, décide de créer un emploi non permanent à temps complet d'adjoint administratif principal de 1ère classe pour une durée de 12 mois à compter du 1er janvier 2020, autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce sujet et précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet.

6.1 - SIEML - Liré – Extension du réseau E.P avec pose d'une lanterne rue du Grand Logis

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 61 POUR, 0 CONTRE et 1 ABSTENTION, décide de verser un fonds de concours de 75 % au profit du SIEML pour l'opération LIRÉ – Extension du réseau E.P au 48, rue du Grand Logis (opération 069.19-30) suivant les modalités présentées.

6.2 - SIEML - Liré – Remplacement d'une lanterne au Hameau du Coteau

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 61 POUR, 0 CONTRE et 1 ABSTENTION, décide de verser un fonds de concours de 75 % au profit du SIEML pour l'opération LIRÉ – Remplacement d'une lanterne Hameau du Coteau (opération 177-19-77) suivant les modalités présentées.

6.3 - SIEML – Drain – Remplacement de 3 lanternes rue des Vigneaux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 61 POUR, 0 CONTRE et 1 ABSTENTION, décide de verser un fonds de concours de 75 % au profit du SIEML pour l'opération DRAIN – Remplacement de 3 lanternes rue des Vigneaux (opération 126-19-48) suivant les modalités présentées.

6.4 - SIEML – Drain – Dépose d'un candélabre avant démolition du presbytère

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 61 POUR, 0 CONTRE et 1 ABSTENTION, décide de verser un fonds de concours de 75 % au profit du SIEML pour l'opération DRAIN – Dépose d'un candélabre avant démolition du presbytère (opération 126-19-49) suivant les modalités présentées.

6.5 - SIEML – Saint Sauveur de Landemont – Remplacement d'une lanterne chemin des Moutons

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 61 POUR, 0 CONTRE et 1 ABSTENTION, décide de verser un fonds de concours de 75% au profit du SIEML pour l'opération SAINT SAUVEUR DE LANDEMONT – Remplacement d'une lanterne chemin des Moutons (opération 320-19-41) suivant les modalités présentées.

6.6 - Versement d'un fonds de concours au SIEML pour les opérations de dépannages réalisées entre le 1er septembre 2018 et le 31 août 2019 sur le réseau de l'éclairage public

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 61 POUR, 0 CONTRE et 1 ABSTENTION, décide de verser un fonds de concours de 75 % au profit du SIEML pour les opérations de dépannages du réseau de l'éclairage public réalisés entre le 1er septembre 2018 et le 31 août 2019.

6.7 - SIEML – Saint Laurent des Autels – Pose de prises électriques pour la décoration de Noël

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 61 POUR, 0 CONTRE et 1 ABSTENTION, décide de verser un fonds de concours de 75 % au profit du SIEML pour l'opération ST LAURENT DES AUTELS – Pose de prises électriques pour déco de Noël et remplacement des prises défectueuses suivant les modalités présentées.

6.8 - SIEML – Orée-d'Anjou – Achat de 3 boîtiers de programmation pour les services techniques

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 61 POUR, 0 CONTRE et 1 ABSTENTION, décide de verser un fonds de concours de 75 % au profit du SIEML pour l'opération ORÉE D'ANJOU – Achat de 3 boîtiers de programmation pour les services techniques (opération 177-19-78) suivant les modalités présentées.

6.9 - Demandes de subvention au Département et l'Agence de l'Eau pour des travaux de construction d'un système d'assainissement collectif à Champtoceaux au « Cul du Moulin », « la Rivière » et « la Bonde »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 61 POUR, 0 CONTRE et 1 ABSTENTION, décide de solliciter auprès du Département de Maine-et-Loire (20 %) et de l'Agence de l'Eau (30 %) une subvention pour des travaux de construction d'un système d'assainissement collectif à Champtoceaux, pour un montant total estimé à 497 760 € HT.

6.10 - Demandes de subvention à l'Agence de l'Eau et au Département pour des travaux d'assainissement collectif à Landemont

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 61 POUR, 0 CONTRE et 1 ABSTENTION, décide de solliciter auprès du Département de Maine-et-Loire (20 %) et de l'Agence de l'Eau (50 %) une subvention pour des travaux de mise en séparatif et renforcement des réseaux d'assainissement route de Vallet, rue de Montfort, rue des Fleurs et rue de la Renaissance et l'extension du réseau d'assainissement collectif (Rue de la Paix), pour un montant total estimé à 379 030 € HT.

6.11 - Demandes de subvention à l'Agence de l'Eau et au Département pour des travaux d'assainissement collectif à Bouzillé

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 61 POUR, 0 CONTRE et 1 ABSTENTION, décide de solliciter auprès du Département de Maine-et-Loire (20 %) et de l'Agence de l'Eau (50 %) une subvention pour des travaux de mise en séparatif des réseaux rue d'Anjou et rue de la Mare à Margot à Bouzillé, pour un montant total estimé à 210 890 € HT.

6.12 - Demandes de subvention à l'Agence de l'Eau et au Département pour des travaux d'assainissement collectif à Saint Christophe la Couperie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 62 POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION, décide de solliciter auprès du Département de Maine-et-Loire (20 %) et de l'Agence de l'Eau (50 %) une subvention pour des travaux de mise en séparatif des réseaux rue de Venise et rue du Calvaire à Saint-Christophe-la-Couperie, pour un montant total estimé à 384 000 € HT.

6.13 - Demande de subvention au Département pour des travaux d'assainissement collectif à Saint Christophe la Couperie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 61 POUR, 0 CONTRE et 1 ABSTENTION, décide de solliciter auprès du Département de Maine-et-Loire (20 %) une subvention pour des travaux de construction d'un réseau d'assainissement collectif à St Christophe la Couperie, route de la Boissière et rue des Pressoirs, pour un montant total estimé à 134 930 € HT.

6.14 - Demandes de subvention à l'Agence de l'Eau et au Département pour des travaux de construction d'une station d'épuration pour les Communes de Drain et Liré

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 58 POUR, 0 CONTRE et 4 ABSTENTIONS, décide de solliciter auprès du Département de Maine-et-Loire (20 %) et de l'Agence de l'Eau (50 %) une subvention pour des travaux de construction d'une nouvelle station d'épuration sur Drain et Liré, pour un montant total estimé à 4 107 400 € HT.

6.15 - Assainissement Collectif : redevances de financement du service - tarifs applicables au 1er janvier 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 61 POUR, 0 CONTRE et 1 ABSTENTION, approuve les tarifs cibles de la redevance d'assainissement collectif présentés, approuve les tarifs de la redevance d'assainissement collectif applicables en 2020, approuve le dispositif de convergence présenté et décide de fixer l'entrée en vigueur des dispositifs de la présente délibération au 1er janvier 2020.

6.16 – Assainissement collectif : Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif - tarifs applicables au 1er janvier 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 60 POUR, 0 CONTRE et 2 ABSTENTIONS, approuve le tarif de la PFAC applicable au 1er janvier 2020, à savoir 2 000,00 €, approuve les modalités de facturation applicables au 1er janvier 2020 et décide de maintenir pour les demandes de raccordement antérieures à 2020 les tarifs en vigueur au moment de la demande.

7 – Délégation du droit de préemption du Département de Maine-et-Loire au profit de la Commune au titre des Espaces Naturels et Sensibles

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 57 POUR, 1 CONTRE et 3 ABSTENTIONS, accepte la mise en place, par le Département de Maine-et-Loire sur le territoire de la Commune d'Orée-d'Anjou, d'un périmètre de préemption au titre des espaces naturels sensibles sur le site des Godiers à La Varenne comme présenté, accepte la délégation de son application à la Commune d'Orée-d'Anjou au titre des espaces naturels sensibles « Vallée de la Loire aval – Site des Godiers à La Varenne » et autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

8.1 – Inscription d'un nom sur le monument aux morts de Drain

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 57 POUR, 1 CONTRE et 3 ABSTENTIONS, donne son accord de principe pour inscrire le nom de Monsieur Philippe GRIGNON-DUMOULIN sur la stèle du monument aux morts de la Commune et autorise Monsieur le Maire ou Madame la Maire déléguée de Drain à signer tous les documents dévolus à cette affaire.

8.2 – Subventions exceptionnelles voyages scolaires Champtoceaux-La Varenne

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 46 POUR, 15 CONTRE et 1 ABSTENTION, donne son accord pour verser une subvention exceptionnelle à l'association amicale laïque de Champtoceaux pour un montant de 1 195 € pour financer le voyage scolaire de l'école des Garennes, à l'association de parents d'élèves de l'école Saint Nicolas

de Champtoceaux pour un montant de 1 000 € pour financer le voyage scolaire de l'école Saint Nicolas, l'association de parents d'élèves de l'école Sainte Anne de La Varenne pour un montant de 2 607 € pour financer le voyage scolaire de l'école Sainte Anne.

8.3 – Nouvelle dénomination des salles communales de Bouzillé

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 60 POUR, 0 CONTRE et 2 ABSTENTIONS, décide de nommer :

- l'ensemble immobilier situé rue de la Mare à Margot : Espace Margot,
- la Maison Commune de Loisirs : Salle des Fêtes,
- la salle omnisports : Halle de Vie,
- le pôle enfance : Maison de l'Enfance.

Fin de la réunion à 21h40.

Affiché le 31 octobre 2019.
Le Maire,
André MARTIN



Signature Helios Finances Publiques valide
4c1c0940f2a9a53fd4ac3ce941a7c7bae702cf108ec6c2398241bb9da6a3cdb
ANDRE MARTIN